

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

. : 03.27.53.75.32

Réf. : **VSF / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 20 MAI 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt-sept mai à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : F LEFEBVRE (pouvoir à C DEROO) - JY HERBEUVAL (pouvoir à S ZATAR) - R PAUVROS (pouvoir à N MONTFORT) - C DI POMPEO (pouvoir à MP ROPITAL)

EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 8 : Désignation des représentants de la Commune au sein du Comité de Gestion du Fonds de Participation des Habitants pour 2014

Le Fonds de Participation des Habitants est un dispositif qui permet aux associations ou à des collectifs d'habitants d'obtenir une subvention d'un montant maximal de 760,00 € pour mettre en place des microprojets et ainsi permettre de soutenir rapidement les initiatives des habitants et des associations des quartiers concernés et de favoriser l'amélioration de la vie quotidienne et du cadre de vie.

Le Comité de Gestion est élu à bulletin secret par l'Assemblée Générale des Associations de chaque quartier relevant de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville. Chaque association représentée par son Président ou son représentant dispose d'une voix.

Le Comité de Gestion se compose de membres ayant voix :

délibératives :

- 4 représentants des associations de Sous-le-Bois / Douzies / Montplaisir
- 4 représentants des associations de l'Épinette
- 4 représentants des associations du Pont-de-Pierre
- 4 représentants des associations des Provinces Françaises
- 4 personnes physiques représentantes des habitants de chaque quartier concerné qui pourront le cas échéant être cooptées par le Comité de Gestion (1 par quartier)
- 1 représentant de chaque site (Trois Faubourgs, Épinette, Provinces Françaises) composant l'Association des Centres sociaux et socioculturels de Maubeuge.

consultatives :

- 3 élus représentant la Municipalité de Maubeuge.
- 1 représentant du service de la Politique de la Ville.
- 1 représentant de l'Association gestionnaire du Fonds.

La durée du mandat est limitée à 2 ans et pourra être reconduite si les votes en Assemblée Générale le confirment.

Il est proposé au conseil municipal de :

- désigner trois représentants de la Commune au sein du Comité de Gestion du Fonds de Participation des Habitants de Maubeuge ayant voix consultatives, à savoir :
 - Monsieur Abdelhakim NEZZARI
 - Madame Marie-Charles LALY
 - Monsieur Naguib REFFAS

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Désigne** trois représentants de la Commune au sein du Comité de Gestion du Fonds de Participation des Habitants de Maubeuge ayant voix consultatives, à savoir :
 - **Monsieur Abdelhakim NEZZARI**
 - **Madame Marie-Charles LALY**
 - **Monsieur Naguib REFFAS**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY